

p.B.72.9.15.1(33)- JH/GF

Vienne, le 27 novembre 1991

NOTE A LA DIVISION POLITIQUE III

Première réunion annuelle d'évaluation
de l'application des MDCS,
Vienne, du 11 au 13 novembre 1991

GRN	WT	50A		
29/11		23/12		
CS	W	PA		
EDA	28.11.91	18		
P. B. 72.9.15.1(33)				
P. B. 72.9.15.1(19) ✓				

Cette réunion, première du genre et qui se tenait dans le cadre du CPC, a rempli sa fonction: elle a permis de régler les "différences d'interprétation" entre l'URSS et tous les autres en ce qui concerne l'information, de nombreuses idées d'améliorations ou de révisions des MDCS ont été présentées, certaines des erreurs commises en raison de la crise chypriote ont été corrigées, des vues de bases aériennes ont été annoncées et les questions relatives au réseau de communications ont fait l'objet d'échanges détaillés.

1. L'information statique

Vous vous souviendrez que dans l'information échangée au mois d'avril dernier, l'URSS avait omis une quantité de troupes sous des prétextes tels que la subordination à la marine ou des structures légèrement différentes de celles des unités de combat (ceci valant pour les "Spetznatz" et certaines troupes à l'entraînement).

Dans son intervention du 11 novembre et qui d'ailleurs fut la première de la réunion, le délégué soviétique annonça que sur tous les points contestés, son pays se ralliait à

"l'interprétation" des autres et que l'information qui sera donnée le 15 décembre prochain sera parfaitement conforme à l'entendement général. Certes, il conviendra de juger sur pièces, mais il y a lieu d'être assez optimiste à cet égard. De ce fait, les travaux sur l'annuaire et la banque de données du CPC devraient pouvoir reprendre prochainement.

Au chapitre de l'information, il faut encore relever une entente générale sur la question des équipements "sosies". En effet, contrairement au traité FCE, le document de Vienne ne mentionne nulle part ces objets, identiques aux véhicules blindés de combat, mais non armés de même (par exemple les véhicules de transmissions ou de dépannages qui ont l'apparence mais non la puissance de feu de leurs frères). Les sosies seront incorporés à l'information statique des MDCS en 1992, avec une mention spéciale, comme beaucoup de pays (dont la Suisse) l'avaient déjà fait en 1991.

2. Les nouvelles idées

L'un des buts de l'exercice était précisément de tirer parti de l'expérience engrangée ces dernières années pour améliorer ou modifier les MDCS déjà acceptées. Une quantité impressionnante d'idées nouvelles ont ainsi été présentées par nombre de délégations (assez curieusement les nouvelles démocraties - à l'exception de la Pologne - sont pratiquement restées silencieuses). La compilation de ces idées a été faite par le Secrétariat du CPC, et vous trouverez à l'annexe 1 les trois pages en style télégraphique, qui en sont le résultat. Certaines de ces idées sont fort simples et peu controversées; elles pourraient rallier sans peine le consensus avant la fin de nos négociations (par exemple le fait d'autoriser des appareils de photo aux évaluateurs). D'autres en revanche sont complexes et ne feront guère l'objet de discussions approfondies avant la période post-Helsinki (par exemple l'une des idées exprimées par la

Suisse et selon laquelle des paramètres de nature politique ou militaire pourraient être élaborés en vue de parvenir à une certaine souplesse dans l'application des seuils).

Toutes les idées présentées n'aboutiront pas à des propositions en bonne et due forme; elles constituent néanmoins un utile réservoir dans lequel il sera facile de puiser en fonction de la situation et des besoins.

3. Les applications fautives en raison de l'affaire chypriote

Deux écarts aux engagements ont été enregistrés cette année: la Turquie n'a pas fourni d'information sur ses troupes stationnées dans le nord de Chypre et la Grèce a refusé une visite d'évaluation turque sous prétexte qu'Ankara n'en avait pas informé Nicosie.

La délégation turque a, partiellement, corrigé le tir en fournissant une information globale sur ses forces stationnées à Chypre. Celle-ci n'est toutefois pas aussi
././ détaillée qu'il le faudrait (voir annexe 2). Le geste a néanmoins été apprécié sauf par la délégation chypriote qui a contesté l'exactitude de l'information turque et a produit
././ ses propres estimations (annexe 3). Pour ne pas être en reste, la délégation turque a fait distribuer une note de la "République turque du Nord de Chypre" à laquelle étaient jointes des données rudimentaires sur la garde nationale et d'autres, plus précises, sur l'inexactitude de l'information
././ fournie par Nicosie en avril dernier (annexes 4 et 5).

Le refus grec d'accueillir une visite d'évaluation turque en août dernier a fait l'objet de critiques précises de la part des délégations allemande, néerlandaise et française. Dans sa réplique, le Chef de la délégation grecque s'en est tenu au prétexte officiel et a laissé entendre que si c'était à refaire, Athènes le referait.

4. Annonces de visites de bases aériennes

Des visites de bases aériennes en 1992 ont été annoncées par les pays suivants:

Norvège, Allemagne, Turquie, Grèce, Pologne, Canada, France (Dijon, entre mi-septembre et mi-novembre) et Finlande (Nord du pays à la mi-septembre).

5. Le réseau de communications

Les pays qui n'ont pas annoncé l'intention d'être connectés au réseau (Islande, Malte, Saint-Marin et Saint-Siège) ont été vivement critiqués, car ils obligent tous les autres à organiser des démarches parallèles pour chaque message, éliminant ainsi l'un des avantages majeurs du réseau. Reprenant une proposition suisse exprimée depuis longtemps en Groupe de travail, plusieurs délégations ont suggéré que le Secrétariat du CPC fasse office d'intermédiaire dans ces quatre cas.

Sur la base des informations fournies par la délégation des Pays-Bas, le "coordinateur" du Groupe de travail "communications" a établi une liste de l'état des raccordements au 13 novembre (annexe 6).

Nous avons appris depuis que les Pays-Bas ont l'intention d'offrir les stations terminales à l'Albanie et aux trois Etats baltes, au titre de l'aide bilatérale qu'ils accordent à ces quatre pays.

6. Prochaine réunion

Certains (USA en particulier) auraient souhaité que la prochaine réunion annuelle ait lieu quelques semaines après l'échange d'information statique du 15 décembre prochain.

- 5 -

D'autres préfèrent attendre davantage, tout en étant conscients qu'il serait malaisé d'organiser une telle réunion pendant Helsinki, ce qui la reporterait, au mieux, à septembre.

La question sera reprise ultérieurement au sein du Comité Consultatif du CPC.

Le Chef de la délégation suisse
aux Négociations MDCS



(Pictet)

Annexes: 6

Copies (avec annexes) à:

- Service CSCE
- M. Staub, DMF, Div. mesures en matière de politique de paix
- Ambassades de Suisse à Washington et Moscou (en particulier pour le point 1)
- Ambassades de Suisse à Athènes et Ankara (en particulier pour le point 3)

NON-PAPER
(revised version, 25 November 1991)

ANNUAL IMPLEMENTATION ASSESSMENT MEETING, 1991

**SUGGESTIONS FOR IMPROVEMENTS IN
THE PROVISIONS OF THE VIENNA DOCUMENT**

As far as the CPC Secretariat has understood, the suggestions listed below have been made during the Annual Implementation Assessment Meeting. The inclusion of these suggestions in the present list is without prejudice to the position of any of the participating States.

GENERAL COMMENTS:

- A dialogue on national defence white papers, on "sufficiency", common defence reviews etc. should be institutionalized;
- CSBMs should be expanded to whole territory of all participating States, but regional measures should also be considered;
- The terminology in the Vienna Document and between the Vienna Document and other arms control agreements within the CSCE should be standardized;
- All CSBM related messages should be forwarded to the CPC Secretariat;

I ANNUAL EXCHANGE OF MILITARY INFORMATION

- Information exchanged in CFE and CSBM should be harmonized; avoid two speeds between 22/38;
- Information should be given about re-allocation of units and weapon systems during reorganization of formations; a brief explanation of their origin should be given in brackets or footnotes to explain the changes in allocation of the said units and weapon systems.
- A CSBM list of existing equipment types should be established;
- Criteria should be established to ease comparison of military budgets (make budgets comparable both among participating States, and within the same State over time);
- Budgets should indicate percentage of GDP;
- If budgets are significantly modified during a fiscal year, changes should be notified;
- After adoption of budgets, a report on their implementation should be made;
- Longer periods for notifying plans for the deployment of major weapon and equipment systems should be established; more details should be made available; it should be indicated where equipment goes to;
- Information should be completed by a count of the total number of units in order to have quotas correctly calculated; expressions not generally used (e.g. "depot", "base", "section" or equivalent) should be explained;
- Information should be exchanged on security related arrangements between participating States;

II RISK REDUCTION

- Measures should be developed providing the visit of potential crisis areas by military attaches;
- Meetings should be held within less than 48 hours if CC chairman decides (and sees apparent consensus);
- Measures should be developed further (no specification);
- Measures should be developed similar to the recent Bulgarian Initiative

III CONTACTS

- Written reports should be worked out and distributed after all visits under the Vienna Document;
- Information on military contacts should be given to the CPC Secretariat which would circulate it to the participating States;

IV PRIOR NOTIFICATION OF CERTAIN MILITARY ACTIVITIES

- The decreased levels of military activities have lead to fewer notifications and observations and thus, to a "transparency gap"; lower thresholds for notification (and observation) should help to maintain transparency;
- Supplementary parameters should be established for the definition of lower/flexible thresholds;
- New measures on activation of units should be introduced; measures should include activities which are still outside the scope of present measures;

V OBSERVATION OF CERTAIN MILITARY ACTIVITIES

- Observation should include command-post exercises;

VIII COMPLIANCE AND VERIFICATION

- Provisions within similar measures should be harmonized and simplified;

Inspection:

- Inspections should be more frequent;
- Inspection requests should be submitted in the CSCE language preferred by the inspected State;
- Inspection requests should indicate the CSCE language preferred for the purposes of the inspection;
- Inspections should be conducted by multinational inspection teams with more inspectors;
- Inspection period should be extended to 60 instead of 48 hours;
- "Appropriate telecommunication equipment" for inspectors should be re-defined according to what can be provided (problems in mountaineous regions);
- Providing inspection reports "without delay" should be defined in number of days;

Evaluation:

- Minimum number of quotas should be increased (to three per year); number of visits and their nature should be reconsidered to obtain a balanced distribution taking into consideration the circumstances of the different countries;
- Evaluation period should be re-defined: teams should arrive on eve before evaluation and leave evening/day after day of evaluation visit;
- The use of cameras should be allowed as with other verification measures;
- Plans of barracks should be provided;

IX COMMUNICATIONS

- CPC Secretariat should supply CSBM-related messages received via its end-user station to the participating States not connected to network;
- CPC Secretariat should supply CSBM-related messages received via its end-user station to all delegations in Vienna;

INFORMATION ON THE TURKISH FORCES IN THE
TURKISH REPUBLIC OF NORTHERN CYPRUS

LINE NO	DESIGNATION OF FORMATION OR UNIT	SUBORDINATION	
		1 ST H.ECH.	2 ND H.ECH
1.	61 ST INFANTRY REGIMENT	28 TH DIV	TCC*
2.	230 TH INFANTRY REGIMENT	28 TH DIV	TCC
3.	ARTILLERY REGIMENT	28 TH DIV	TCC
4.	14 TH INFANTRY REGIMENT	39 TH DIV	TCC
5.	49 TH INFANTRY REGIMENT	39 TH DIV	TCC
6.	50 TH INFANTRY REGIMENT	39 TH DIV	TCC
7.	ARTILLERY REGIMENT	39 TH DIV	TCC
8.	TURKISH INFANTRY REGIMENT	TCC	TLFC**
9.	ARMOURED REGIMENT	TCC	TLFC
T O T A L NUMBER OF PERSONNEL		28.935	

NOTES: (*) TCC TURKISH CORPS COMMAND
(**) TLFC TURKISH LAND FORCES COMMAND

MAJOR WEAPON AND EQUIPMENT SYSTEMS

BATTLE TANKS : 235
 HELICOPTERS : 3 (TRANSPORT)
 ACV : 57 (APC)
 ATGM : 50
 ARTILLERY PIECES : 295



DELEGATION OF CYPRUS TO THE NEGOTIATIONS ON
CONFIDENCE AND SECURITY BUILDING MEASURES,
VIENNA

INFORMATION ON THE TURKISH FORCES
IN THE OCCUPIED TERRITORY OF CYPRUS

INFORMATION GIVEN BY TURKEY		ACTUAL NUMBERS OF OCCUPATION FORCES
-----		-----
BATTLE TANKS	235	300
HELICOPTERS	3 (Transp.)	6 (With Guns)
ACVs	57 (ACP)	180
ATGM	50	80
ARTILLERY PIECES	295	356

PERSONNEL STRENGTH

The occupation forces consist of:-

11th Turkish Army Corps with:

- 2 Infantry Divisions (28th and 39th)
- 1 Armored Regiment
- 2 Command Battallions, other support groups and administrative units

TOTAL NUMBER OF PERSONNEL ESTIMATED AT 35,000 men
PLUS 80,000 SETTLERS WHO CAN BE CALLED UPON AS SUPPORT FORCE

OBSERVATIONS

As per obligations under pars 11 and 12 of the Vienna Document 90, no information is given by Turkey with regard to:-

1. DESIGNATION AND SUBORDINATION,
2. FORMATION OF UNITS,
3. ACTIVE OR NON ACTIVE,
4. PEACETIME LOCATION,
5. PEACETIME AUTHORISED PERSONNEL STRENGTH,
6. WEAPON SYSTEMS,
7. MAJOR WEAPON AND EQUIPMENT SYSTEMS.

VIENNA, 13th NOVEMBER 1991.

INFORMATION ON HOMEGUARDS OF THE TURKISH REPUBLIC
OF NORTHERN CYPRUS

1. PERSONNEL : 2750

2. MAJOR WEAPON SYSTEMS

TANKS : NONE
ARTILLERY PIECES : 83
ARMoured COMBAT VEHICLES: NONE
AIRCRAFT : NONE
HELICOPTERS : NONE

INFORMATION PROVIDED BY THE
GREEK CYPRIOT ADMINISTRATION
(27 APRIL 1991)

INFORMATION AVAILABLE
TO TRNC:

1. PERSONNEL : 5245

1. PERSONNEL : 18000

GREEK CYPRIOTS : 12300
MAINLAND GREEK TROOPS: 5700

2. MAJOR WEAPON SYSTEMS

2. MAJOR WEAPON SYSTEMS

TANKS : 40
ACV : 212
ATGM : 33
ARTILLERY PIECES: 110

TANKS : 64
ACV : 429
ATGM : 202
ARTILLERY PIECES: 176

COMMUNICATION'S NETWORK

(Non-official status report, 13.11.1991)

<u>Are connected</u>	<u>Will be connected very soon</u>	<u>Have ordered, paid and taken the equipment but are not yet connected</u>	<u>Have ordered but not paid</u>	<u>Have not ordered but intend to be connected</u>	<u>Do not intend to be connected</u>
Germany	Canada	Austria	Belgium	Albania	Iceland
USA	Denmark	Bulgaria	Spain	Estonia	Malta
Cyprus		France	Greece	Letvia	San Marino
Finland		Liechtenstein	Ireland	Lithuania	Holy See
UK		Luxembourg	Italy		
Hungary		Poland	Monaco		
Norway		Portugal	USSR		
Netherlands		Romania	Yugoslavia		
Sweden		Switzerland			
		Czechoslovakia			
		Turkey			